

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2001-0074/PR/MESN portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraite (C.N.R) pour l'exercice 2001.

n° 2001-0074/PR/MESN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-  
TIONALE

Date de publication  
1 février 2001

Numéro JO  
n° 3 du 15/02/2001

Date du numéro  
15 février 2001

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le Président de la République, chef du Gouvernement VU La constitution du 15 septembre 1992

**VU** La loi n°03/AN/92/2ème L du 28/10/1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraite

**VU** La loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

**VU** La loi n°02/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant réorganisation des Établissements Publics

**VU** Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

**VU** La délibération n°2000-001/CNR du 27/09/2000 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraite

Sur proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du mardi 23 janvier 2001.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraite (C.N.R) pour l'exercice 2001 arrêté par le Conseil d'Administration tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : Un milliard quatre cent quatre vingt neuf millions cinq cent cinquante sept mille Francs Djibouti (1.489.557.000FD).

### Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**